

Extrait du Registre des Délibérations du CCAS D'US

Date de convocation :
1 mars 2024

L'an deux mil vingt- quatre à 18h00
Le 7 mars

Date d'affichage :
1 mars 2024

Le Conseil d' Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur BOURGIN Président,

Nombre de conseillers :

Présents : J. BOURGIN, J. CHERON, A. PLESSE (MURARO), SINTY E, AUBIN A, BEAU L, CUSSY A, GOBI M,

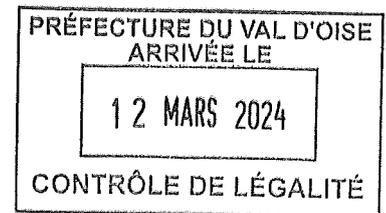
En exercice : 9

Pouvoir Mme QUILLENT à M. BOURGIN

Présents : 09

Formant la majorité des membres en exercice.

Votants : 09



M. J. CHERON a été élue secrétaire de séance

OBJET : N° 02 -2024 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

- BUDGET CCAS DE US

Après avoir entendu le rapport de Madame J Chéron, vice-présidente du conseil d'administration du CCAS de Us,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la présentation faite du budget primitif 2023 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion 2023 dressé par le comptable,

Hors de la présence du Président ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 qui se résume de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	2 628,27
Recettes	90
Résultat de l'exercice	- 2538.27
Résultats antérieurs reportés	6 976,52
On constate ainsi un excédent de	4 438.25

Les résultats seront affectés sur le budget primitif 2024 du CCAS, en excédents reportés de fonctionnement.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.

Fait à Us, le 7 mars 2024

Le Maire

J. BOURGIN

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission
En Préfecture le
Et de la publication le

